L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 2 AOUT.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Guerre entre Pinchback et Packard.

Le sort en est jeté, Pinchback est l'ennemi déclaré du parti de la Douane, qui soutient Kellogg et qui est dirigé par le *Boss* Packard.

Le Rubicon imaginaire qui séparait les deux factions a été traversé hier, et dans le dixième ward de la Nouvelle-Orléans *Pinchbackistes* et *Packardistes* en sont venus aux mains.

Le combat n'a pas duré longtemps, cependant, car après l'échange de quelques horions, les deux armées ont battu précipitamment en retraite,—chacune de son côté,—ne laissant ni morts ni blessés sur le champ de bataille. Un reporter de l'*Abeille* qui regardait cette scène de carnage du haut d'un balcon, à l'aide d'une paire de jumelles d'opéra, s'est retiré désappointé du résultat, lui qui s'était attendu à assister à une seconde bataille de Kilkenny, où les deux armées se seraient mutuellement détruites.

Les douaniers et leurs adversaires ont établi respectivement leur camp dans deux cafés, peu éloignés l'un de l'autre, et ils se surveillent attentivement. Les premiers qui attaqueront, mettront les autres en fuite, à moins, cependant, que le courage ne vienne subitement à ces pauvres diables. On a vu quelquefois le whiskey faire des prodiges!

Sérieusement, il y a une grande agitation en ville parmi les radicaux, et tout cela pourrait bien finir par une rixe sanglante, à laquelle, nécessairement, les conservateurs ne prendraient aucune part.

M. Kellogg qui s'alarme si facilement devrait télégraphier à son ami, le président Grant, pour lui demander des troupes.

Pinchback, marchant à la tête de ses bataillons, pourrait bien venir faire le siége de sa maison et hisser son excellence radicale sur une potence haute de cent coudées.

Ce serait là une fort vilaine plaisanterie, sans doute; eh bien, vrai, si Pinch s'en rendait coupable, nous lui voterions les remerciements de la patrie reconnaissante.

Une explosion.

Il s'est produit une explosion hier matin, vers huit heures, au bureau de MM. John T. Hardee & Cie., facteurs de coton, rue Carondelet No 69, entre Perdido et Poydras, qui aurait pu avoir des suites très graves.

Il paraît que la veille un des propriétaires, après avoir éteint le gaz dans la voute où les livres sont déposés, avait oublié de fermer le tuyau.

Hier matin, un commis, nommé Albert Mitchell, ayant ouvert la porte de la voute a senti une forte odeur de gaz. Il a pensé que cela provenait d'une fuite, et aussitôt, pour s'assurer du fait, il a pris une allumette afin de voir dans l'obscurité. Le gaz qui remplissait la petite chambre s'est enflammé immédiatement, mais le courageux jeune homme ne pensant qu'à sauver les livres s'est précipité dans le brasier et a été cruellement brûlé à la figure et aux mains.

Il y a eu aussi une explosion qui a endommagé considérablement la voute.

Le No. 24.

Les vaillants pompiers qui font partie de la compagnie No. 24 du département de l'incendie sont sortis en procession, hier soir, pour célébrer un triomphe qu'ils ont emporté dernièrement sur le No. 8. Leur pompe polie comme une glace de Venise portait les bois de cerf emblématiques en témoignage de leur victoire.

En passant devant les bureaux de l'*Abeille*, les membres du No. 24 se sont arrêtés pour nous donner une agréable sérénade.

Nous les prions d'accepter nos remerciements.

Un grand incendie dans le Troisième District.

Vers onze heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans une maison basse en bois, sise au coin des rues Moralès et Musique, appartenant à Michael Taylor et occupée par Joe Schove, qui y tenait une grocerie.

La bâtisse a été consumée, mais les pertes sont couvertes par une assurance.

A cause de la rareté de l'eau et malgré les efforts des pompiers, le feu a fait tout de suite des progrès effrayants. Les flammes ont gagné la rue Musique et a réduit en cendres presque toutes les maisons de l'îlet, dont voici l'énumération:

No. 68, appartenant à M. Kennedy et assuré.

No. 70, appartenant à J. Hook et occupé par Geo. Mitchell, assuré pour $300 dans la compagnie des Marchands.

No. 72, appartenant à Mme veuve Foley et pas assuré.

Nos. 74 et 76, propriétaires inconnus.

No. 78, appartenant à J. Lacoste et assuré pour $1200.

Les flammes ont changé ensuite de direction et ont gagné la rue Moralès, détruisant les maisons suivantes, toutes en bois:

No. 187, appartenant à W. Hawthorne, pas habité et assuré.

No. 185, appartenant à Mme Brodi et occupé par Mme Jager; assuré.

No. 183, appartenant à Mme William Gabriel. Assuré à la compagnie des Marchands.

No. 181, occupé par Mme Jimsey et pas assuré.

Nous ne donnons que des détails succincts, faute de temps. Les pompiers se sont noblement conduits, et nous devons dire que leurs efforts ont été secondés par la police du 3me précinct, sous les ordres du capitaine Peter Joseph.

TEMPERATURE.—1er. août 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	81	27
12 M.	94	34
3 P. M.	95	35
6 P. M.	92	33

UNE LETTRE CARLISTE.

15 juillet 1874.

Cette fois, le retour en France de S. M. la reine dona Margarita est un fait accompli. Son séjour en Espagne a duré juste un mois: du 10 juin au 10 juillet. C'est à l'extrême frontière que le roi don Carlos était venu la recevoir; c'est encore là que que Sa Majesté lui a dit avec un accent de confiance très remarqué:

"A bientôt, Margarita, dans le palais de nos pères."

Nous ne redirons pas l'accueil enthousiaste fait dans les provinces basco-navarraises à ces deux époux si courageux et si pleins de foi dans leur haute mission, mais nous constaterons que, pendant ce mois, le roi, toujours infatigable, a complété l'organisation de quelques nouveaux bataillons, escadrons et batteries; la reine, toujours charitable, a passé ses journées au milieu des malades, sans distinction de carlistes ou républicains.

C'est le mercredi 8, à sept heures du matin, que la reine dona Margarita a quitté Estella.

Le cortége se composait de quatre voitures.

Dans la première étaient Leurs Majestés; dans la seconde, Mme la comtesse de Flores, dame d'honneur, les généraux Benavidès et d'Yparaguirre et un officier d'ordonnance; dans la troisième, le duc de la Roca et le ministre des finances; dans la quatrième, le général Argonz, chef d'état-major de la division de Navarre, avec deux aides de camp.

Les adieux de Leurs Majestés, dont les royalistes surtout comprendront l'émotion, ont eu lieu à Echarri Aranaz.

Le roi est retourné à Estella attendre une nouvelle attaque, nous voulons dire une nouvelle défaite des républicains.

La reine est retournée à Pau partager avec la même tendresse ses journées et ses veilles entre ses quatre enfants et la société pour les blessés la *Caridad*.

Les feuilles révolutionnaires reviennent sur de prétendues cruautés et des incendies carlistes.

Le rapport très étendu du général Dorregaray met à néant toutes ces calomnies et prouve, au contraire, que ce sont les républicains qui viennent de brûler à Abarzuza soixante maisons, et d'*assassiner*, c'est le mot, cinq prisonniers.

Quant à la correspondance de Pampelune qui rappelle que les carlistes ont brûlé plusieurs stations en 1873, *elle oublie* d'ajouter que ces stations avaient été transformées en fortins.

La grande victoire d'Abarzuza commence à porter ses fruits.

L'armée républicaine vient de reculer jusqu'à l'Ebre, abandonnant les premières et dernières lignes d'attaque que Concha avait mis deux fois à établir.

Bilbao est de nouveau bloqué par terre et ne tardera pas à l'être par mer. La ville de Santander est menacée et la province ébranlée par le marquis de Valdespina et ses Biscayens.—Bref, le roi Charles VII étend de plus en plus ses opérations dans son royaume basco-navarrais.

Les progrès de son auguste frère ne sont pas moins satisfaisants. Après avoir passé l'Ebre et donné aux bataillons aragonais et valenciens une organisation solide, il s'avance triomphant dans les provinces de Teruel, Cuenca et Castellon, c'est-à-dire au centre de l'Espagne.

Les hommes du 3 janvier ont beau appeler réserves sur réserves et créer deux nouveaux corps d'armée, l'un à Burgos contre le roi, l'autre à Saragosse contre l'infant, la fameuse ligne de l'Ebre, déjà franchie par don Alphonse près de Tortosa, le sera bientôt par don Carlos, non loin de Miranda. Rien n'arrêtera la marche de ces deux vaillants et augustes Bourbons.

—A propos du défunt M. de Goulard, à l'époque où il était ministre des finances de M. Thiers.

Le poétique et facétieux M. de Lorgeril s'approche tranquillement de M. Baragnon et lui dit d'un air narquois:

—Regardez donc M. de Goulard; n'est-ce pas qu'il a bien le regard d'un ministre des finances?

M. Baragnon, après avoir lorgné attentivement le ministre, répond:

—A quoi voyez-vous cela?

—Parce qu'il a le regard fisc.

—Le jardin d'acclimatation vient de recevoir deux lièvres de Russie, dits *variables*, parce qu'ils changent de couleur selon la saison.

Moi je les aurais appelés: *Lièvres politiques*.

On lit dans le *Temps*:

On annonce que la demande de poursuites contre M. Rouher sera incessamment déposée. On donne même, comme date probable du dépôt, la journée de mercredi prochain. Une demande de poursuites serait également formulée contre un autre député bonapartiste.

Nous lisons, d'autre part, dans une correspondance de l'*Indépendance belge*, les explications suivantes que nous reproduisons sous toutes réserves:

On s'occupe toujours beaucoup des poursuites à demander contre M. Rouher. Des renseignements qui me parviennent, renseignements puisés à bonne source, il résulterait que ces poursuites ne seraient pas relatives directement à l'affaire du comité de l'Appel au peuple, mais qu'elles auraient une autre origine et menaceraient d'avoir de très grosses conséquences. Voici donc ce qu'on m'a dit:

Un de vos correspondants vous a raconté comment on avait saisi chez M. Clément Duvernois des lettres de l'impératrice. Ces lettres, par parenthèse, remontent au temps où M. Clément Duvernois était en faveur aux Tuileries, et sont relatives à la politique du moment. Votre correspondant ajoutait que l'une de ces lettres avait été photographiée par les ordres de la préfecture de police, et comment une épreuve dérobée était, par ricochet, arrivée ès-mains de M. Rouher.

M. Rouher, alors, serait allé voir le maréchal pour se plaindre du fait comme d'un abus de confiance. A quoi le maréchal aurait répondu en mandant M. Léon Renault pour lui adresser des reproches.

—Mais, aurait répondu M. Renault, si M. Rouher se plaint qu'on ait fait photographier une lettre de l'impératrice, je me plains, moi, de ce qu'un exemplaire de cette lettre se trouve en possession de M. Rouher, et je vais faire une enquête.

Or, le résultat de l'enquête aurait prouvé qu'un des principaux agents de la préfecture de police avait été acheté par le comité bonapartiste... etc., etc. De là, demande de poursuites pour corruption de fonctionnaire.

Nous trouvons dans le *Français* cette judicieuse réflexion sur l'affaire du *Figaro*:

Après ce qui est arrivé dernièrement pour le *Pays*, l'autre jour pour l'*Union* et hier pour le *Figaro*, le gouvernement doit finir par se dire que l'état de siége est plus gênant encore pour lui que pour les journaux, et qu'une loi sur la presse est fort urgente. Si le ministère doit répondre de tout article qu'il n'aura pas frappé en vertu des pouvoirs de l'état de siége, la responsabilité deviendra vraiment accablante, et se serait un singulier démenti au mot de M. de Cavour: "L'état de siége, ne m'en parlez pas, le premier imbécile peut gouverner avec cela."

M. Thiers se prononce de plus en plus pour la dissolution.

On cite de lui ce joli mot:

"Quand on ne se sent plus appétit pour ce qui reste sur la table, le mieux est de la quitter."

Cependant l'ancien président s'opposerait à la dissolution si, avant de se séparer, la Chambre ne votait pas "la loi électorale et la loi sur les cadres de l'armée." M. Thiers est très net sur ces deux points.

Un de nos collaborateurs qui vient de parcourir les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, nous donne des nouvelles précises sur l'impression produite dans les villes et les campagnes de ces contrées par le Message. Cette impression est tellement bonne, que, presque instantanément, pour ainsi dire, les affaires industrielles ont éprouvé un mouvement de reprise, et que, dans le Nord et le Pas-de-Calais, de grands marchés, tenus en suspens depuis la crise politique de mai, ont été conclus par les fabricants de sucre, et cultivateurs de ces riches régions. Les affaires de banque, d'escompte, qui avaient subi un temps d'arrêt toujours préjudiciable, ont repris partout.

En un mot, si la politique nous laisse quelque tranquillité, l'année 1874 promet de se terminer à souhait pour toutes les populations que nous venons d'indiquer.

Le télégraphe italien a dernièrement signalé, puis démenti, une nouvelle donnée par *Fanfulla*, et se rapportant à une lettre que M. le comte de Chambord aurait adressée au pape.

Voici, à titre de curiosité, le paragraphe de *Fanfulla*:

Les feuilles cléricales ont reçu ces jours-ci copie d'une lettre adressée à Sa Sainteté par le comte de Chambord, à la veille de la publication de son manifeste au peuple français.

Nous ne savons pour quelle raison la publication de ce document a été soudainement contremandée. Il était très important en ce qu'il faisait clairement allusion au maintien du drapeau blanc.

Le comte de Chambord disait que l'intérêt, la tranquillité et la gloire de la France le poussaient à réclamer de toute sa force ses droits légitimes et qu'il avait confiance que Dieu bénirait le peuple qui chercherait son salut "sous la vieille bannière de saint Louis."

—Une dépêche de Rome annonce la mort de Mgr de Mérode.

Le *Monde* a reçu, en même temps que la confirmation de cette douloureuse nouvelle, les détails suivants:

Mgr de Mérode, grand aumônier pontifical, est mort au Vatican, ce matin à minuit, des suites d'une pneumonie contractée en surveillant des fouilles faites à ses frais dans l'ancienne basilique des saints Nérée et Achillée.

Mgr de Mérode, frère de M. Verner de Mérode, membre de l'Assemblée nationale, est né en 1820. Ancien militaire, il fit deux campagnes en Afrique et fut décoré de la Légion d'honneur en 1846. Il entra ensuite dans les ordres, et devint successivement camérier secret du pape et ministre des armes en 1860. C'est alors qu'il détermina le général Lamoricière à se mettre à la tête de l'armée pontificale. Il donna sa démission en 1865, et fut nommé archevêque de Mitylène en 1866.

La sœur de Mgr de Mérode, Mme la comtesse de Montalembert, assistait à ses derniers moments.

Le souverain-pontife était allé le visiter il y a deux jours. Sa mort est une grande perte pour l'Eglise, une grande douleur pour Pie IX, dont il avait toujours été le serviteur fidèle et éclairé.

Ajaccio, 6 juillet.—On dit que le prince Napoléon, lors des élections au conseil général, posera sa candidature dans les cantons d'Ajaccio, Bastelica et Piana. Les bonapartistes de la branche aînée lui opposeront à Ajaccio la candidature du prince Charles-Napoléon Bonaparte.

—Le 14 mars au matin, tandis que la veuve Lemaire et la femme Morand se trouvaient ensemble chez cette dernière, dont le logement est près de celui de cette fille, ils entendirent tout à coup l'enfant de l'accusée pousser des cris déchirants. Elles se précitèrent dans la maison et trouvèrent la fille Huprelle assise devant le feu, tenant son enfant couché sur les genoux.

"A leur approche, elle le couvrit rapidement de son tablier. La femme Morand s'empara aussitôt de l'enfant, et constata, avec horreur qu'il avait les pieds profondément brûlés: "Malheureuse! s'écria-t-elle, tu l'as brûlé vif!"

"Dès la nuit suivante, l'enfant mourut.

"La fille Huprelle a reconnu que, dès la naissance de son enfant, elle avait résolu de lui donner la mort, afin de ne pas en avoir la charge; elle a reconnu également que le 14, au matin, elle a pris son enfant sous les aisselles, a approché les pieds du feu, et, malgré ses cris et ses mouvements, l'a maintenu dans cette position jusqu'au moment où elle a pensé qu'il était assez brûlé pour mourir.

"La fille Huprelle, grâce à l'admission de circonstances atténuantes, a été condamnée par la Cour d'assises de l'Oise aux travaux forcés à perpétuité."

LES GLACES A LA VANILLE.—On a fait quelque bruit récemment autour de prétendus empoisonnements par les glaces à la vanille. On a été jusqu'à dire que le poison se formerait, pendant la confection de la glace, dans le vase d'étain dont se servent les glaciers. L'acide lactique du lait qui entre dans la composition de la glace se combinerait avec l'étain pour former un *lactate d'étain*, sel toxique.

Il n'est pas inutile de rassurer les amateurs de sorbets, glaces, etc. Evidemment le toxicologistes qui a semé ces craintes dans le public a été dupe de son imagination. Jamais l'acide lactique ne s'est combiné avec l'étain, jamais il n'a existé de lactate d'étain. L'étain n'est pas attaqué par les acides végétaux, et les ménagères le savent bien. On étame les casseroles précisément pour les mettre à l'abri de l'action des acides faibles. Si le lacte d'étain n'existe pas, on ne voit pas avec la meilleure volonté du monde, comment il pourrait empoisonner les consommateurs.

S'il s'est produit quelquefois des malaises après l'ingestion d'une glace, c'est une affaire de mauvaise digestion. Le froid, qui exerce une action excellente quelquefois sur la tunique de l'estomac, peut au contraire, dans quelques cas et surtout s'il est employé avec excès, amener des accidents passagers. Le fait lui-même peut occasionner des troubles digestifs, surtout lorsqu'il est pris à basse température.

Enfin, si une légère action toxique avait pu être sérieusement constatée, il faudrait la rapporter avant tout à la présence d'un peu de plomb. L'étain renferme quelquefois des traces de plomb. L'acide lactique attaque ce métal.

Ce qu'il faut recommander aux glaciers et aux constructeurs de glacières, c'est d'avoir grand soin de n'employer que de l'étain purifié, dépourvu de toute trace de plomb.

Enfin ce qu'il faut recommander aux consommateurs, c'est de ne prendre les crèmes glacées qu'en petite quantité et d'éviter, immédiatement après, les boissons acidulées. Les personnes qui avaient une tasse de lait et ensuite un verre de citronnade éprouvent le plus souvent des accidents assez sérieux, très analogues à ceux qui ont été constatés dans certains cas d'empoisonnement.

(*J. des Débats*)

—Un produit sur lequel la ville de Paris a éprouvé aucun déficit, mais réalise au contraire des plus values considérables, c'est la taxe sur les chiens.

En 1872, les rôles des contributions accusaient l'existence à Paris de 54,640 chiens soumis à la taxe; mais on soupçonnait beaucoup de ces quadrupèdes d'avoir échappé aux mailles du fisc, et on a fait, en 1873, un recensement excessivement minutieux. Il résulte de cette opération que la ville de Paris comptait dans ses murs 68,000 chiens.

La recette de la taxe, qui n'est portée au budget de 1874 que pour 590,000 fr., sera, par suite de cet accroissement, inscrite au budget de 1875 pour 665,000 francs.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 31—Aujourd'hui dans l'Assemblée la question de la prorogation est venue à l'ordre du jour.

Gambetta a fait un discours important dirigé en apparence contre la prorogation, mais en réalité en faveur de la République. La prorogation, a-t-il dit, n'avait d'autre but que de cacher l'impuissance de l'Assemblée, qui bien qu'elle se soit arrogé les pouvoirs constituants, n'avait rien fait que de rejeter successivement toutes les formes connues de gouvernement.

La droite est responsable de tout ce qui peut arriver. L'organisation du septennat est aussi impossible que celle de la monarchie. Il a fait un puissant appel en faveur de l'établissement de la République qui donnerait la paix et l'union à la France. Il a été tumultueusement applaudi par la gauche.

Pendant la suite des débats, le marquis de Franclieu, légitimiste, a déclaré qu'il considérait comme un droit et un devoir pour lui de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour rétablir la monarchie. Ces paroles ont causé une grande émotion; et la gauche a demandé au gouvernement quelles étaient ses vues sur ce sujet.

Le général de Cissey a répondu que le gouvernement chercherait avec fermeté et impartialité à faire respecter ses pouvoirs de tous les partis.

La motion tendant à faire lever l'état de siége a été repoussée par 282 oui contre 366 non.

La motion ayant pour objet de s'ajourner du 6 août au 30 novembre a enfin passé à une grande majorité.

Le *Journal des Débats*, presse le gouvernement français de reconnaître la République espagnole et dit qu'il ferait mieux d'agir maintenant que de suivre plus tard l'initiative du gouvernement de Berlin.

Il signale le danger de laisser l'Allemagne prendre pied au-delà des Pyrénées. D'autres journaux, pour de semblables motifs conseillent au gouvernement de prendre vis-à-vis de l'Espagne, une attitude plus amicale.

Paris, 1er août—La presse d'ici donne à entendre que l'arrivée de l'escadre allemande dans les eaux espagnoles pourrait bien avoir pour résultat de déterminer la marine espagnole à se déclarer en faveur des Carlistes.

Le *Temps* annonce l'émission d'un emprunt de 6 millions pour les Carlistes; l'opération est commencée; et les versements déjà réalisés, 2 millions ont été envoyés en Espagne aujourd'hui.

Paris, 1er août—L'Assemblée a eu aujourd'hui une séance animée. Hier, un député bonapartiste, Galloni d'Istria, avait dit en propres termes que la République avait succombé sous le mépris des honnêtes gens.

Aujourd'hui, un membre de la gauche l'a défié de répéter ses paroles. Il les a répétées, et aussitôt un député républicain, Victor Schœlcher, lui a donné un démenti, et plusieurs députés de la gauche se sont précipités vers lui en criant et en lui montrant le poing.

Le président de l'Assemblée, incapable de rétablir l'ordre, a suspendu la séance. Il y aura probablement plusieurs duels à la suite de cette affaire.

On a élu une commission de permanence qui doit siéger pendant les vacances. Elle se compose de six légitimistes, de dix membres de la droite modérée et du centre gauche, et de neuf membres de la gauche. Les bonapartistes ont été exclus.

Paris, 1er août.—Le *Moniteur*, annonce que la femme de don Carlos, a quitté Pau sur les représentations du gouvernement français.

ANGLETERRE.

Londres, 1er août.—Le *Daily News* montre que les ravages causés par les derniers orages en Moravie dépassent de beaucoup les premières évaluations. Onze villages et deux villes ont été dévastés.

Le gouvernement a envoyé des troupes au secours des habitants.

ESPAGNE.

Madrid, 1er août.—L'*Imperial* développe ainsi les plaintes du gouvernement contre la France. Des armes portant les initiales du roi don Carlos ont été publiquement vendues à Bayonne. Une manufacture de Bordeaux a été autorisée à accepter des contrats pour fournir à l'armée carliste des chaussures.

La duchesse de Madrid, femme de don Carlos, a pu sans être inquiétée, résider à Pau, au lieu d'être internée.

La demande d'extradition au chef Saballs pour différents crimes, a été rejetée par le gouvernement français, qui ne l'a pas même empêché de retourner en Espagne.

Le préfet du département des Basses Pyrénées qui a permis l'entrée publique des Carlistes en Espagne est encore maintenu à son poste. Mille recrues armées destinées à l'armée carliste ont franchi la frontière.

Enfin deux cargaisons d'armes venant de France ont été débarquées pour les carlistes.

ALLEMAGNE.

Berlin, 1.—La Gazette d'Allemagne du Nord déclare que le but qu'on se propose en envoyant la flotte allemande dans les eaux espagnoles, est simplement de protéger les résidants allemands en Espagne.

AUTRICHE.

Vienne, 1.—Le Congrès sanitaire international a clos ses travaux.

WASHINGTON.

Washington, 5.—Le secrétaire de la Guerre Belknap reviendra mardi.

Le traité postal avec la France est appliqué à partir d'aujourd'hui. Le prix d'affranchissement est de neuf cents pour une demi once.

Le Président du Baltimore Wilmington et Philadelphia R. R., causent à faire marcher le wagons postaux jusqu'à lundi. Le département des Postes menace de joindre Baltimore et Philadelphie ou York et Lancaster.

Le Canondaigua est arrivé à Key-West à son port. L'Ossipee est parti pour Puenta Rosa.

Les dépenses du gouvernement pour l'année fiscale finissant le 10 juin s'élèvent à $287,195,000, soit une diminution de $3 250,000.

Le bilan de la dette constate une diminution de $1,150,000.

Balance du Trésor $71,125,000 en or et $16,000,000 en papier.

Observations météorologiques.

Washington, 1er août.—Pour les Etats du Golfe vents du Sud et de l'Ouest. Le baromètre baissera ou restera stationnaire. Temps partiellement couvert et chaud.

FRANKLIN, LE.

Franklin, 1er août.—Les clubs de la ligue blanche de St-Mary, représentés par des délégués, se sont réunis aujourd'hui, pour organiser un comité central de paroisses et fixer la proportion des représentants. La convention avait une nombreuse assistance, d'hommes éminents appartenant à toute la paroisse; et le plan d'organisation a été arrêté de manière à donner satisfaction à tous, avec l'unité absolue des blancs de la paroisse, et l'adoption de la proposition Todd, par les planteurs et tous les autres qui emploient des nègres, préférablement aux blancs besogneux, ce qui est sûr du succès dans la lutte qui approche.

ST-LOUIS.

Quatre incendies.

St-Louis, 1er août, 1 heure du matin.—Un incendie qui paraît être considérable a fait des ravages dans l'est de la ville depuis minuit, mais on ne peut obtenir de communication télégraphique avec cette ville, et l'on ne peut nous donner aucun renseignement à cette heure.

DETROIT.

Détroit, 1er août.—Un incendie a éclaté à Muskegon, de bonne heure ce matin, et a détruit la moitié de la ville. Le feu est dans la partie est de la ville, et l'on croit que nombre de scieries ont été détruites. Il y a environ 10 carrés de brûlé.

BATHURST.

Bathurst, (N. B.) 1er août.—Les scieries à vapeur de Ritchie à New-Castle, ont été brûlées hier. Un employé de l'établissement a péri dans les flammes. La perte est très importante.

MUSKEGON.

Incendie.

Muskegon, (Mich.), 1er août—Un incendie a éclaté dans le magasin de chaussures de Hart, au coin de Western Avenue et Terrace st. Les flammes ont tout balayé jusqu'à la gare du Chicago, Michigan et Lake Shore R. R.

Plus de 200 magasins et cent résidences ont été détruits jusqu'ici. On n'a pas encore évalué les pertes. Les assurances sont comparativement légères.

ST-THOMAS.

St-Thomas, 1er août.—Tous les magasins de London et Port Stanley R. R. et nombre de gens, une même temps qu'une résidence privée, ont été la proie des flammes, hier soir.

NEW-YORK.

Affaire Beecher—Refus de témoignage.

New-York, 1er août—Le comité d'enquête dans l'affaire Beecher a siégé jusqu'à minuit; on ne sait rien de ses travaux, si ce n'est que Victoria Woodhull est venue en voiture jusqu'à la porte offrir son témoignage selon elle a été éconduite.

Faussaire.

New York, 1er août—Van Eaton, le prétendu faussaire des bons de Californie, vient d'être arrêté et transféré à la prison de la Cie. d'Hudson (Jersey City) pour y attendre l'arrivée des officiers de police de Californie. Il a pris du laudanum hier soir et mourra probablement des suites.

New-York, 1er août.—Arrivé: le Manelia; Arrivés à destination: le City of Liverpool; le Courtinay; le W. A. Campbell; le Cuba.

RICHMOND.

Un Coquin connu en Louisiane.

Richmond, Virginia, 1er août.—Van New, alias Livingston, arrêté ici il y a trois semaines, sous l'inculpation d'avoir contrefait la signature du commodore Vanderbilt pour une forte somme, a été acquitté aujourd'hui; la poursuite ne pouvant se procurer les témoins de l'étranger et les faire comparaître contre lui. Sa famille qui a été mise en prison pour vagabondage, a été relâchée; et toute la covée a été priée de vider les lieux sous 24 heures.

Il y a quelques jours, Livingston a essayé de se suicider en se pendant; il avait fordu des bandes de drap et en avait fait une corde qu'il avait attachée à un clou de sa cellule, mais il a été découvert à temps.

C'est cet individu qui a figuré à la Nlle-Orléans comme beau-frère du colonel Thomas A. Scott, qui avait réussi par ce moyen à obtenir des souscriptions de différents employés de chemins de fer, sous la forme de traites payables par son beau-frère.

PHILADELPHIE.

Affaire J. Cook.

Philadelphie, 1er août.—M. Lewis Teal, administrateur des biens de Jay Cook & Co., a reçu, hier, un autre dividende du capitaine Ainsworth, président de l'Orégon steam navigation Co., s'élevant à $18,627, qui réduite en papier produit $20,322 36 cts., qui ajoutés aux précédents dividendes reçus, il y a quelques jours, font $61,316 déjà reçus sur les $150,000 dus par cette Compagnie; d'autres dividendes suivront.

BOSTON.

Convention Démocratique.

Boston, 1er août.—Dans une réunion du comité central démocratique de l'Etat, tenue ici aujourd'hui, on a décidé de réunir la Convention d'Etat au Mechanics' Hall, Worchester, le 8 septembre. On a voté qu'on lancerait un appel aux électeurs démocrates de l'Etat, et à tous les autres qui sont opposés au mauvais gouvernement de l'Etat et de l'Union.

La politique du parti sur la question des liqueurs est laissée à la décision du comité des résolutions; mais on donne à entendre que le plan de la campagne embrassera la proposition d'une loi de licence très sévère dans le sens de la tempérance.

L'honorable William Gaston sera probablement nommé candidat au poste de gouverneur.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 1 août, midi—Arrivés, le steamer Knickerbocker, à 7-45 hier soir capitaine Kemble, de New-York—envoyé à A. Moulton—le steamer J. C. Harris, à 6 h. du matin, d'Indianola et de Galveston, consigné à C. A. Whitney & Co.—le steamer Laura, à 10 heures du matin, consigné à C. A. Whitney & Co.

Passe-à-la-Loutre, 1er août, 6 heures du soir.—Vent léger de l'ouest et du sud-ouest. Temps brumeux.

Parti: le steamer Geo. Washington.

Passe du Sud-Ouest, 1er août, 6 heures du soir.—Baromètre 29 50. Vent léger de l'ouest et du sud-ouest.

Ni arrivée ni départ.

RIVIERES.

Etat du Fleuve, bateaux, etc.

Memphis, 1er août—Une pluie bienfaisante est tombée ce soir; c'est la première depuis quatre semaines. Le fleuve a baissé de 3 pouces.

Vicksburg, 1er août.—Montant: le Mary Alice avec des barges à 10 heures du matin. Le Frank Pargoud, à midi. Le Joe F. Tuttle à midi.

Descendant: le Paragon, à 3 h. du matin. Le H. C. Yager à 3 h. du matin.

Temps chaud et clair. Le fleuve baisse lentement.

MARCHES.

Marchés Européens.

Liverpool, 1er 3 heures du soir.—Ventes, 13,000 balles, y compris 5,000 américaines. Spéculation et exportation: 3,000. Uplands, 8 1/8 d. Orléans, 8 5/8.

Livraison, août de Savannah ou de Charleston, pas au-dessous du good ordinary 8 1/8 d. Livraison août, pas au-dessous du low middling 8 3/16. Livraison août et septembre de la Nouvelle-Orléans, pas au-dessous de good ordinary 8 1/8 d. Livraison septembre et octobre de Savannah ou de Charleston, pas au-dessous du low middling 8 3/8 d.

Londres, 1 août—L'*Erie* est à 30 1/4.

Paris, 1 août—La rente est à 63 francs 20 centimes.

Londres, 1er août, 6 h. du soir.—Les dépêches de Paris cotent la rente à 63 fr 90 centimes.

Francfort, 1er août.—Les bons de 62 sont de 97 1/8 98.

Marchés Américains.

New York, 1er août, midi.—Coton calme ventes: 878—uplands 17, orléans 17 3/8.

Les ventes à terme étaient fermes et calmes à la clôture. Septembre nominal 16 13/32 à 16 7/16. Octobre 16 7/16 à 16 15/32.

New-York, 1er août.—L'or a ouvert à 110 3/8.

Les actions sont lourdes ainsi que les bons d'Etats.

—M. le maréchal de Mac-Mahon vient de vendre, au prix de 150,000 fr., une propriété qu'il possédait aux environs de Paris et qui touchait à la forêt de Sénart.

—Les maçons sont occupés en ce moment à réparer la façade de l'Ecole polonaise, qui vient d'être cédée à la ville de Paris, et où va être installée une école normale d'institutrices.

—Au Vénézuéla, un décret en date du 2 mai 1874, a aboli tous les couvents, collèges et communautés religieuses.

—Nous lisons dans l'*Evénement*:

M. Gerber qui, après avoir fait une saison à la *Renaissance* comme jeune premier, était parti pour la Nouvelle-Orléans, vient d'arriver à Paris, où il se propose de reprendre un nouvel engagement.

Un peu plus, New-York nous le gardait. Car après l'avoir vu jouer la *Dame aux Camélias*, le directeur de l'Union Square Theatre, M. Palmer, avait voulu l'engager, mais Paris a battu New-York, et M. Gerber est revenu chez nous.

Amendements à la Constitution de la Louisiane.

Le Secrétaire d'Etat publie dans le journal officiel le texte des amendements proposés par la dernière Législature et sur l'adoption desquels le peuple de l'Etat sera appelé à voter à l'élection de novembre 1874.

Voici le texte du premier de ces amendements:

No 1. L'émission de Bons consolidés autorisée par l'Assemblée générale de l'Etat, à sa session régulière de 1874, est par le présent déclarée créer un contrat valide entre l'Etat et chaque détenteur des dits Bons, que l'Etat n'invalidera par aucun moyen. Les dits Bons seront une obligation valide de l'Etat en faveur de tout détenteur, et aucune cour n'empêchera le paiement du principal et des intérêts des dits bons ou la levée et la perception d'une taxe dans ce but; pour assurer la levée, la perception et le paiement de cette taxe le pouvoir judiciaire sera exercé quand cela sera nécessaire.

La taxe requise pour le paiement du principal et de la dette des dits bons sera assessée et collectée chaque année jusqu'à ce que les Bons aient été payés, en principal et intérêt, et le montant sera payé par le Trésorier de l'Etat aux détenteurs des dits Bons à maturité, et aucune autre législation ou allocation ne sera requise pour les dits amendement, collection et paiement.

No 2. Dès que la dette de l'Etat sera été réduite au-dessous de 25 millions de dollars, la limite constitutionnelle restera au point le plus bas atteint, et la dette publique ne pourra plus ensuite être augmentée, et cette règle restera en vigueur jusqu'à ce que la dette soit réduite à 15 millions de dollars, chiffre au-dessous duquel elle ne pourra être accrue. Et la taxation pour tous les objets d'Etat, excepté pour le soutien des écoles publiques, ne dépassera jamais 12 mills et demi au dollar de la valeur assessée des biens réels et personnels dans l'Etat, excepté en cas de guerre ou d'invasion.

No 3 Le revenu de chaque année dérivé de la taxation sur les biens réels, personnels et mixtes, ou des licences, sera consacré exclusivement aux dépenses de l'année pour laquelle il sera levé, à moins qu'il ne reste un excédant qui sera appliqué à l'amortissement de la dette publique. Toutes les allocations et réclamations en excès du revenu seront nulles et l'Etat n'aura en aucune manière à faire face à leur paiement.

Le second amendement propose de remplacer dans l'article 17 de la Constitution les mots "premier lundi" par ceux de "premier mardi après le premier lundi" afin de faire coïncider les élections d'Etat de la Louisiane avec les élections présidentielles.

Le troisième "amendement" est ainsi conçu:

Article—La ville de la Nouvelle-Orléans ne pourra, désormais, augmenter sa dette en aucune manière, ni sous aucun prétexte. Après le 1er janvier 1875, aucun certificat de dette, ni aucun mandat ne sera émis en paiement par aucun officier de la dite ville, excepté contre les sommes se trouvant comptant dans le trésor; mais ceci ne sera pas interprété de façon à empêcher le renouvellement des Bons échus au pair, ni l'émission de nouveaux Bons en échange pour d'autres Bons, pourvu que la dette de la ville ne soit pas augmentée par là, ni de façon à empêcher l'*émission de mandats de drainage au caissier de contrat* en vertu de l'Acte No 30 de 1871, payables seulement sur les taxes de drainage et non autrement; toute personne qui enfreindra les dispositions de cet article sera, sur conviction, punie d'un emprisonnement qui ne sera pas au-dessous de deux ans ni au-dessus de dix, et d'une amende qui ne sera pas moindre de $5000 ni au-dessus de $10,000.

Sec. 2. Résolu, en outre, qu'à la prochaine élection générale, les voix des électeurs seront exprimées par bulletins imprimés ou écrits, comme suit:

"Pour l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" ou "Contre l'amendement limitant la dette de la Nouvelle-Orléans" et les dits bulletins seront comptés et les retours faits et le résultat déclaré comme dans les élections d'officiers d'Etat.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 1er Août 1874.

Comptoir d'Echange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
1er Août	$478,109 02	$ 99,342 73
Même temps la semaine dernière	$ 394,366 54	$119,844 43
Total de la semaine dern.	2,637,380 94	561,517 50
Total de la semaine précédente	3,253,690 27	759,106 93

M. J. N. Maynard, directeur du New Orleans Clearing House a eu l'obligeance de nous transmettre l'état hebdomadaire suivant des banques de l'association.

	Augmentation.	Diminution.
Espèces		$ 15,030
Currency		246,000
Dépôts		113,000
Prêts		70,000

Il ne s'est pas opéré de changement sur le marché monétaire. Les offres ne sont pas nombreuses dans les banques et sont assez dans les rues. Les quelques transactions (annoncées) de papier de commerce n'indiquent aucune variation importante.

Nous continuons de coter le papier choisi avec ou sans garanties collatérales, à 8 pour cent par an; le papier du premier ordre à 10 à , le No. 1 à 11 à 12 et celui de second ordre à 1 1/2 pour cent par mois. Les billets hypothécaires de premier ordre sont encore à 10 pour cent par an; il ne se fait rien dans ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 109 3/8 à 109 5/8 contre 109 3/8 à New-York, et, après un mouvement assez prononcé, a fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. Il a touché 109 5/8 à New-York. On a vendu, en tout, $80,000, dont $5000 à 110 1/8, $6000 à 109 1/4, $8000, $7000 et $10,000 à 109 1/8, $8000 et $6000 à 109 1/2. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines sont toujours cotées à 104 à 105; les piastres mexicaines à 98, or, ou à 107, papier-monnaie.

Nous n'avons pas constaté de variations positives dans le change étranger. Les seules opérations (annoncées) de traites sterling sont 3000 livres sterling No 1 à 580 et 2500 de banque à 586. Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de francs. A la clôture, les traites Sterling étaient cotées à 580 à 581 le connaissement et clear No 1 et—à 585 1/2 les traites des banques; les francs nominaux à 4 75 les traites partielles et—celles des banques.

Les offres de change américain ont encore été fort rares; la demande a été faible et les cotes n'ont pas varié. Les seules transactions annoncées sont: $10,000 en change de commerce, sur New York, à 1/4 pour cent de prime, $15,000 de $15,000 sur Boston à 9/32.

Les banques continuent à tirer des chèques sur New-York à 3/8 pour cent de prime, et le change de commerce a vue a encore été coté à 1/4 à 5/16.

On n'a pas annoncé de ventes d'actions. $3000 de bons sept pour cent de la ville, intérêt payable en or, ont changé de mains à 48 1/4, $5000 à 48 3/8, $35,000 à ; $2000 de 10 pour cent de la ville à 61, $2000 à 61 1/4 et $1000 à 61 1/2. Les premiers ont fermé à 48 1/4.

Les certificats d'allocations de la ville, les mandats de la police métropolitaine et les "time certificates" de 1873 ont été cotés nominaux à 47 à 48.

Il ne s'est rien fait d'important dans les mandats de l'Etat, qui sont toujours cotés à 30 à 33 les gros, 33 à 34 les moyens, 35 à 36 les petits.

Prix des Bestiaux.

Bœufs de l'Ouest, par livre net	—	à	—
Bœufs du Texas nourris au maïs par livre net	—	à	—
Bœufs du Texas, 1re qualité	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité	[illegible]	à	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv., gr.	[illegible]		
Cochons du Texas, par livre, gr.	[illegible]		
Moutons, par tête	[illegible]		
Veaux, par tête	[illegible]		
Vaches à lait, par tête	[illegible]		
Chèvres, par tête	[illegible]		
Foin, par livre	[illegible]		

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 1er. août 1874.

COTON.—Vendu, aujourd'hui, 100 balles, aux mêmes prix que ceux de la veille. Nous reproduisons en conséquence nos dernières cotes:

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inférieur	8 à 9	
Low ordinary	10 à 10½	10¼
Ordinary	11 à 11½	11½
Strict ordinary	12¼ à 13	
Good ordinary	14¼ à 14½	14½
Strict good ord.	15 à 15¼	
Low middling	15½ à 16	16½
Strict low midl.	16¼ à 16½	
Middling	16½ à 16¾	16¾
Strict middling	— à 17¼	
Good middling	17 à 17½	

Il y a eu vente de chargement, 8,600 balles de coton, dont 5,600 pour Liverpool, 1,900 pour le Nord—ce qui laisse 15,400 balles aux commandes et aux courtiers, dans les ordres.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en mains le 31 août, 1873 bal.	7,177	
Arrivé depuis le der. état	204	
Précédemment	1,365,346	1,365,540
Corrections		22,020
		1,388,460
Expédié aujourd'hui	3,019	
Expédié précédemment	1,365,320	
Employé par la fabrique de coton de Lehman, Abraham & Co.	800	
Perdu à bord de l'Alice	2,500	1,368,613
Stock sur place et à bord non expédié		20,135
Stock, même temps l'an dernier		20,072

TABAC.—Il s'est vendu, aujourd'hui, 27 boucauts à différents prix. Les ventes totales de la semaine s'élèvent à 173 boucauts; tandis que la semaine dernière, elles ne sont élevées à 386.

Nous cotons: low à medium, lugs, 7½ à 8½ c.; good à fine, 8½ à 9 c.; low leaf, 9½ à 10½ c.; medium, 10½ à 11½ c.; good à fine, 12 à 13½ c.; sélections, 13 à 14 c.

SUCRE.—Rep, 12 boucauts; vendu, 17, à 9 c. la livre pour le good fair.

MELASSE.—Pas d'arrivages, ni de ventes.

FARINE—Vendu, 800 barils aux prix suivants: good treble extra, $6.00; choice treble extra, $6.25; choice extra, $7.25 à $8.00.

VIANDES SALÉES SECHES—Epaules, 8½ c. la livre; au détail, 9 c.

JAMBON—Choice sugar-cured, 16½ à 17½ c. la livre.

GRAISSE—En tierçons, 14½ à 14¾ c. la livre; en barillets, 15.

BACON—Epaules, 10¼ c. la livre; clear rib sides, 12¾ c.; clear sides, 13 c.

PORC—Mess, $24.50 le baril; au détail, $25.00 à $25.75.

WHISKY—Rectifié de la Louisiane, $1.01 le gallon; choix de Cincinnati, $1.03.

MAIS—Vendu, 250 sacs aux prix suivants: jaune mêlé, 89 c. le boisseau; blanc, 90 c.

AVOINE—60 c. le boisseau.

SON—95 à 95 c. les 100 livres.

FOIN—$30 le tonneau, choix.

LAINE—Le lot vaut 34 c. la livre; le Mexican improved, 20 c.; le pulled super and extra, 20 c.; le Burry, 18 à 22 c.; le clear du Mississippi et de la Louisiane, 28 à 30 c.

VOLAILLES, ETC.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $5 la douzaine; les poulets, $3.50; les canards de $3.50 à $5; les oies de $5 à $6; les dindes, de $12 à $15.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest valent de 14 à 15 c. la douzaine; ceux de la Louisiane, de 15 à 25 c.

BEURRE—Inférieur de l'Ouest, 18 à 20 c. la livre; choix de l'Ouest, 25 à 35 c.; inférieur de Goshen, 28 à 30 c.; choix de Goshen, 35 à 37 c.

POMMES DE TERRE.—Les pommes de terre de l'Ouest valent $2.50 le baril; celles du Nord, de $3.50 à $3.75; les oignons, $7.50.

CAFE—Nous cotons; ordinaire, 19 à 20 c. (or) la livre; fair, 20½ à 21 c.; good, 21¼ à 21½ c. prime, 21½ à 22¼ c.

SEL.—Le cœarse, de Liverpool, vaut de $0.80 à $1 00 le sac; fin, de $1.00 à $1.50.

RIZ.—Prime de la Louisiane, 8¼ c. la livre; fair, 7½ c.; good, 7 à 7¾ c.; ordinaire, 6 c.

PEAUX.—Les peaux vertes de la campagne (Texas) valent 9 ½ c. la livre; celles des abattoirs de la ville, de plus de 55 livres, 10 c.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 1 AOUT 1874.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (ss) State of Alabama, pour Liverpool. Steamship Geo Meade, pour N York. Steamship Austin, Addams, pour Pensacola. Brick Corbells Abramina, Suiver, pour Londres.

ARRIVES.

Steamship Knickerbocker, Cogar de New York. Steamship J C Harris, Forsell, de Brazos Santiago. Steamship Laura, —, de Brashear City.

BATEAUX A VAPEUR.

Frank Pargoud, Gifford, de Shreveport. Garryowen, Kilpatrick, de Shreveport. Bonnet, Jackson, du bas du fleuve.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par steamship State of Alabama—Total—2685 balles coton, divers à ordre.

NEW YORK—Par steamship Geo. Meade—Total—1095 balles coton, divers à ordre.

PENSACOLA—Par steamship Austin—Total—divers à ordre.

LONDRES—Par brick Corb. Abramina—Total—divers à ordre.

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Knickerbocker—Total—marchandises diverses.

BRAZOS SANTIAGO—Par steamer J. C. Harris—Total—divers.

REÇU DE L'INTERIEUR.

SHREVEPORT—Par steamer Frank Pargoud—Total—divers à ordre.

BAS DU FLEUVE—Par steamer Bonnet—Total—divers à ordre.

MONROE—Par steamer Garryowen—Total—divers à ordre.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—Total—divers à ordre.

NEW ORLEANS, MOBILE & TEXAS R. R.—Total—balles coton, divers à ordre.

N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—Total—balles coton, divers à ordre.

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship E B Souder, Burdick, partit 25 juil.
Steamship Knickerbocker, Cogar, partit 29 juil.
S. Carondelet, McCreery, parti 27 juil.
Steamship Cuba, Nickerson, expéd. 1 juin.
Steamship W Morgan, Quick, expéd. 1 août.
Barque Adeline C Adams, partit 1 juil.
Barque Frank Marion, Dillon, en charg. 7 juil.

LIVERPOOL.

St. State of Louisiana, partit 12 juil.
Steamship St. Louis, en charg. 6 juil.
Navire Golden Rule, partit 1 juil.
Navire Rosenna, partit 1 juil.
Barque Prairie Bird, partie 7 juil.
Barque Celerina, partie 5 juin.

BEAUMARIS.

Navire Daphne, partit 15 juin.

HAVRE.

Barq. Hortense Duboulay, partie 5 juil.

BORDEAUX.

St. State of Louisiana, partit 12 juil.
Navire Ville de Bordeaux, partit 27 juin.

ROUEN.

Barque Maggie McNeil, partie juil.

AMSTERDAM.

Barque Noah, expéd. 3 juin.

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express: 7 heures A. M.
Malle: 5 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express 7 heures, tous les jours, à 5 heures du matin.

Train d'agrément pour les villes de bains, tous les jours, excepté le dimanche, à 5 heures un quart de l'après-midi.

Express du soir, tous les jours, à 4 h. P. M.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope: 7h45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne: 7 h. du matin.
Départ du train à Alger: 7.30 du matin.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 1er août 1874.

Suivez, le dimanche de 8 heures du matin à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire et [illegible]

A	
Abeqni Manuel	Mancuso Giovannina
Albrim Joseph	Mancuso Rosario
	Martin Jean Baptiste
B	Mattei Antonio
Blanco Manuel	Monte Vincenzo
Bassi Onofrio	Motta Rosario
Borgna Pietro	O
Borsio de Vincenzo	Oliva José Martin
Bruneau E.	P
Brut Georges	Palmisano Pasquall
C	Palumbo Giovanni
Canale Emanuel	Patrino Giuseppe
Chanois Alphonse	Pellicano Lorenzo
Cherri Michel	Pelosi Lorenzo
Citty Auguste	Provost Victor
Comparato Carlo	Pulizzi Ferdinand
Coeli Giacondo	R
Conti de Giovanni	Rasilo Pietro
D	Rosetta Marichita
Dal Vincenzo Pietro	Russo Tomaso
Dubourg E. M.	Ruseca Jean Pierre
F	Russo Angelo
Fasano Xavier	S
Favatara Giovanni	Sinco Felice
Favatara Rosario	Sottomarchiti Franco
Fear Jean Pierre	Scaviano Francesco
Fabre Jean	Spallonea Joseph
Finazzo Francesco	Stamatachino Giovanni
Fiorentino Domino	Sottile Joseph
Fiorentino Giuseppe	Sottile Giovanni
Fonseca Giuseppe	T
G	Tarancio Bartolo
Gialla Clemenii	Tramanio Felice
Guillemin Paul	V
L	Vincent Charles J.
LaRosa Antonio	Vilbert Martin
Leon Michel	Z
Leone Giovani	Zaia E. T.
Loro Domenico	
M	
Mansueto Domenico	

LISTE DES DAMES.

B	Dillon Maria Ant Mrs
Bonsell Agnes Mrs	Deprey Rose Mrs
C	M
Castaing Mr. Wil.	Meilleur Susan Mrs
Cronell Malvina Mrs	R
D	Rabeur Adeline Mrs
Dalbique Gustave Mrs	

G. W. RINGGOLD,
Maître de Poste.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JOHN OMER, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-James et Assomption.

M. FR. MACHENE, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Wateloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. M. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. [illegible], à Lâfayette, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste à Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLER, à Pinckin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, au Vermilion.

VALERY THIBODEAU, Paint Brush.

A. DUBIO, Ascension.

M. BOURGEOIS, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pointe Fourde.

F. P. BERNAU, à la Pointe-Coupée.

A. BRUSSEAU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemine (Iberville).

A. SAUVE, Marksville (Avoyelles).

E. BOULET, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

JEAN SEPULVEDA, Bayou Goula.

SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 25 mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$367,286 30	
Sur risques de rivière	[illegible]	
Sur risques de mer	66,094 49	
		[illegible]
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1874	[illegible]	
Primes reçues à recevoir	[illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]

PERTES PAYEES SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$173,440 16	
Sur risques de rivière	171,855 13	
Sur risques de mer	12,541 62	
		$ 11,751 30
Réassurances	20,102 00	
Relaches (rebate)	36,888 11	
Taxes d'Etat et d'agences	28,133 49	

DEPENSES REGULES.

Bureau local	$16,860 58	
Agences	18,880 06	
Profit et Pertes		[illegible]
Balance		[illegible]

En plus—Réassurance, intérêt, épargnes espèces		$211,154 35
En moins—Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et accordé le 1er mai		116,000 00
Bénéfices net		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$183,154 80
Primes en voie de recouvrement	34,975 03
Billets à recevoir, prêts sur garanties	639,412 42
Billets à recevoir à courte échéance	31,867 10
Actions de banques et autres compagnies	180,637 00
Actions du chemin de fer de la ville	72,000 00
Bons de la ville et autres bons	148,499 97
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	4,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	4,464 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,500 00
Immeubles	32,283 00
	$1,349,702 32

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment par devant moi, ce 25 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874. ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,128,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($55,326 12) de montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Hume Gabaroche	John I Adams
W. A. Johnson	Isaac Scherck
John I. White	R. M. Walmsley
John Chaffe	Wm. Hartwell
Richard Milliken	Jno. W. Carroll
Samuel H. Moore	A. Rivera
J. J. Warren	A. M. May
B. T. Buckner	S. H. Snowden
Samuel Friedlander	R. Lytt. Lyon
H. Frellsen	W. G. Raymond
W. B. Fitz	James R. Prestidge
A. A. Yates	Samuel H. Boyd
Samuel Im.	Joseph McElroy

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 130 de la rue du Canal,

Le 15 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnaire de l'année expirée le 31 décembre 1873.	
Primes d'incendie	$98,044
Primes de rivière	1,188 8
Total des primes	[illegible]
En moins—primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes gagnées	[illegible]
A déduire: Pertes par les incendies—payées	3 [illegible]
Dépenses générales, moins primes, pertes remises	15,836 52
Montant réservé pour pertes non réglées	32,546 55

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières sans grevées valant $251,450	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	21,800 00
Prêt garanti par des actions	4,300 00
Actions appartenant à la compagnie	25,000 00
Bons des Etats-Unis	10,000 00
Billets à recevoir	3,800 00
Escompte billets sur demande	[illegible]
Intérêt	10,000 00
Primes en voie de recouvrement	37,000 00
Billets à recevoir pour primes	250 00
Dans la caisse de la banque et autres	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences	3,500 00
Capital souscrit non versé	[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,998 1/2 actions, de $100, dont $50 payés	$124,700 00
Montant réservé pour garantir surrenchère tous les risques non expirés. Surplus, 50 pour cent des primes non expirées	17,500 00
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	31,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées	2,500 00
Salaires non payés	300 11

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. P.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.

Au No. 39 de la rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	$880,467 08
En moins—risques non expirés et primes remboursées	81,480
Montant net des primes	$807,707 6
Escomptes et intérêts	44,687 3
Pertes payées, recouvrements et autres non réglées	[illegible]
Dépenses générales et taxes	33,192 33
Réserve et dividende sur actions	36,694 00
Bénéfice net	[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:	
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	98,050 00
Total de l'actif	$800,000

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté pour la réserve, $50,000 prises du montant net des primes de l'année, ont résolu de payer aux actionnaires un intérêt de dix pour cent sur le montant de primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	B. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement à son bureau, No 68 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir les abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme nulle si elle n'est accompagnée du montant, de même que la lettre ne renferme ou même temps le montant de l'abonnement, précisément afin de simplifier les comptes.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LEMEY, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES.

—TERMS—

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $2 00; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cent.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS,
GEO. WASHINGTON, CORTES,
GEO. CROMWELL, KNICKERBOCKER.

KNICKERBOCKER,
Cogar, commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street, Saturday, August 8, at 8 A. M.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,
61 Carondelet street.

Pontchartrain Railway.

[illegible]

THE City terminus of this road is established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.

Excursions to and from the Lake, same day 25 cents. Children under 12 years 15 cents. Fare to and from Gentilly Station, 15 cents each way.

FROM THE CITY.		FROM THE LAKE.	
o'clock A. M.		o'clock A. M.	
[illegible]		[illegible]	
	P. M.		P. M.
[illegible]		[illegible]	

On Sundays the trains will be run every half hour from 3 P. M. A train leaves the city every Sunday morning, at 6 o'clock.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

S. H. SCRANTON,
Gen'l Superintendent.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 25, 1874.

The Trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1874:

Fire premiums	$376,760 22	
Marine premiums	68,265 29	
River premiums	154,361 35	$600,386 86
Earned premiums, less reinsurance and return premiums		306,668 23
Losses paid and estimated—		
On fire risk	$85,464 14	
On marine risks	36,677 28	
On river risks	[illegible]	$144,285 80
Taxes, discount in lieu of participation, interest on capital, expenses, less discount, etc.		[illegible]
Leaving net profits		62,785 03

The company have the following assets:

Bills receivable	$97,000 51	
Loans on bonds and mortgages	72,623 05	[illegible]
Loans on pledge of stock at call	$140,265 46	
Cash on hand	66,622 03	322,654 44
Real Estate		124,709 34
City bonds, bank and other stocks		162,641 00
Premiums in course of collection		66,621 05
		[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 25th day of May, 1874.

W. L. EVANS,
Second Justice Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved, That after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of TWENTY-FIVE per cent, be paid in CASH on and after the 2nd day of June next, to those parties insuring with the Company, entitled to receive the same.

TRUSTEES;
APRIL, 1874.

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml. H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Puechelman,	Jno. S. Wells,
R. B. Post,	R. T. Torian,
Edward Pilsbury,	Jno. R. King,
Chas. H. Maybeth,	Frederick Camerden,
David Wallace	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Brune.

Sun Mutual Insurance Company.

PAID UP CAPITAL $500,000

EIGHTEENTH

Annual Statement, for the year 1873.

Amount of premiums for the year	$889,687 08	
Less unterminated risks and return premiums	81,980 00	
Net earned premiums		$807,707 64
Discount and interest		44,687 32
		$871,695 96
Losses paid, re-insurance and unadjusted:		
Losses	$513,189	
General Expenses and Taxes	88,178	
Reserve fund and Dividend on Stock	88,814	
		$694,147 00
Net profit		$57,707 18
Assets of the Company estimated at their market values:		
Bonds, Stocks, Loans and Bills Receivable	$894,705 36	
Cash on hand and premiums in course of collection	88,806 36	
Total assets		$983,582 72

The Board of Directors, at a meeting held on the first day of January, 1874, after setting aside $50,000 to the reserve fund from the net earnings of the year, and paying ten per cent dividend to the stockholders, resolved to pay a cash dividend of ten per cent on the net earned participating premiums for the year ending December 31st 1873.

JAMES I. DAY, President.

HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

This old and reliable Company is issuing Policies on Fire, River and Marine Risks, on the most favorable terms, all Losses adjusted and settled upon the most liberal terms, and promptly paid at their Office, 68 Camp street, corner of Commercial Alley.

ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et autres	[illegible]
Réserve actions	[illegible]
Dû par Banques et Banquiers	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tender)	[illegible]
Billets de banques Nationales	[illegible]
Or	[illegible]
Chèques sur banques locales	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	[illegible]
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêts et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]

Nlle-Orléans, 10 janvier 1874.

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Banque Nationale.

JOHN T. DUFOUR,

68 [illegible] ALLEY.

Between Magazine and Tchoupitoulas streets.

SUPPLIES all their faces, City and country, all the necessary things to obtain a [illegible] and [illegible] of the public.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS,

104 CANAL STREET.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of the charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1874, including Unearned Premiums of the previous year:	
On Fire Risks	[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Total premiums	[illegible]
Less Unearned Premiums	[illegible]
Net earned Premiums 31st May, 1874	[illegible]
Losses paid—	
On Fire Risks	[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Taxes and expenses, less interest	[illegible]
Reinsurance, return Premiums and Profit and Loss	[illegible]
Reserved for unadjusted losses	[illegible]
Profit	[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	[illegible]
City Bonds	[illegible]
Bank and Railroad Stocks	[illegible]
Notes secured by mortgage	[illegible]
Notes secured by pledge	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
State Bonds	[illegible]
Insurance stock	[illegible]
Stock of Valentine Dry Dock Company	[illegible]
Stock of Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Stock of Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Mortgage Bonds Turners' Association	[illegible]
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall	[illegible]
Cash on hand	[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this day of June 1874.

F. G. CUVELLIER, Notary Public.

The usual ten per cent interest is payable to stockholders on demand.

DIRECTORS.

P. Maspero	J. M. Allen
M. Frig	S. E. Bell
B. A. Chaffraix	M. W. [illegible]
D. McCann	L. F. [illegible]
P. Fourchy	J. J. [illegible]
Chas. Lafitte.	

LOUISIANA MUTUAL INSURANCE COMPANY.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 30th February, 1874	[illegible]
Viz: Fire Premiums	[illegible]
Marine premiums	[illegible]
River premiums	[illegible]
Less unearned premiums	[illegible]
Returned premiums	[illegible]
Net premiums	[illegible]
Fire losses	[illegible]
Marine losses	[illegible]
River losses	[illegible]
Total losses paid	[illegible]
Rebate in lieu of dividend	[illegible]
Return premiums and expenses less discount and profit and loss adjusted	[illegible]
Balance reserved	[illegible]

The Company have the following assets:

City and other bonds	[illegible]
Bank and other stocks	[illegible]
Insurance stock and scrip	[illegible]
Real Estate	[illegible]
Bills receivable and Mortgages	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Amount due by agencies	[illegible]
Cash on hand and in Europe	[illegible]
Suspense accounts	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.

G. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this day of March, 1874.

F. CHS. CUVELLIER,
Notary Public, No. 140 Gravier street.

BOARD OF TRUSTEES.
Elected February, 1874.

Chas. Briggs,	S. M. Bernard,
Abr. Carriere,	Thos. H. Hunt,
Geo. A. Fosdick,	Chs. Howard,
B. Brugier,	D. Jamison,
F. Anderson,	R. S. Howard,
A. Fuentes,	Edward Toby,
Geo. W. Dunbar,	Wash. Marks,
Geo. W. Hynson,	William Knox,
Henry J. Vase,	W. S. Bailey,
E. Marguerat,	J. K. Livandais,
Chas. Whitaker	A. K. Miller,
A. Lhuillier,	Edw'd Morphy,
Frank Williams,	J. A. Lane,
Chas. Lafitte,	Silas Weeks,
Rudolphe Sieg,	R. E. Bryant,
W. C. Black,	E. A. Decuir,
Jos. B. Wolfe,	

NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY,

Corner of Canal and Camp streets.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with their charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st Dec. 1873—	
On fire risks	$414,423 [illegible]
On marine risks	201,130 [illegible]
On river risks	42,074 [illegible]
Total premiums	[illegible]
Less reserve for unterminated risks Dec. 31, 1873	$128,003 [illegible]
Less return premiums	11,776 [illegible]
Net earned premiums	[illegible]
Reinsurance	$ 42,853
Losses on fire	$262,070 07
Losses on marine	37,177 [illegible]
Losses on river	8,774 81
Expenses, taxes, etc., less interest account	27,483
Commission on agency business	7,792 [illegible]
Rebate paid to the assured	28,773 [illegible]
Semi-annual interest on capital stock—	
Five per cent paid August, 1873	$25,000 00
Five per cent payable February, 1874	25,000 00
Reserved for unadjusted claims	[illegible]

The Company have the following assets:

Cash	[illegible]
Bills receivable for premiums	[illegible]
Bonds, city and others	[illegible]
Stocks, this Company and others	[illegible]
Pledge and mortgage notes	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]
Suspense account	[illegible]
Agency premiums for December	[illegible]
Warrant account	[illegible]
Branch office	[illegible]
Louisiana Cotton Factory	[illegible]
Property cor. Canal and Camp streets	[illegible]
Other real estate	[illegible]
Due by insurance companies	[illegible]
Depreciation	[illegible]
Cash market value	[illegible]

LIABILITIES.

Capital stock	[illegible]
Unterminated risks	128,003 [illegible]
Interest on capital stock, due in February	25,000 00
Interest and dividends uncollected	[illegible]
Bills payable	[illegible]
Claims unsettled	[illegible]
Reserve 5½ per cent on losses	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this day of January, A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

No 140 Gravier street. New Orleans.

The semi-annual interest dividend of five per cent, due the first MONDAY in February, is paid to the stockholders on and after that date.

—DIRECTORS—

George Urquhart,	M. Payne,
E. Gally,	Charles [illegible]
George W. Rabeneck,	Geo. Reichard,
T. Reilly Bienvenu,	M. [illegible]
A. Schreiber,	W. B. [illegible]
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.
Jos. [illegible]	

BUREAU

DUFOUR
PROPRIETA[IRE]

NOUVEL[LE-ORLÉANS]

MARDI M[ATIN]

VENTES A L'E[NCAN]

Par E. Roger & [illegible] —bottes, souliers [illegible]

Par Hoffman, Ma[illegible] Chartres, bottes, so[illegible]

Le Congr[ès]

En Europe les [illegible] sont toujours ve[illegible] guerres, et ont to[illegible] puissances autqu[illegible] réussi. C'est pou[illegible] le droit du plus fo[illegible] le droit le plus fa[illegible] être passagères[illegible] présent ordin[illegible] adhésions à des p[illegible] qui leur sont ut[illegible]

Ainsi, le Congr[ès] mandé par la Fra[nce] qu'elle ait été à l[illegible] ble être tourmen[illegible] n'est pas tout, [illegible] dre tant que la [illegible] cette même raison [illegible] sances qui n'ont [illegible] conflit franco-all[emand] terre, la Russie [illegible] voyé qu'à co[illegible] Congrès, et pour [illegible] magne a été ob[illegible] peu on prog[illegible]

Toutefois ce [illegible] sivement [illegible] fait tout [illegible] chaîne. Le pro[illegible] de convention [illegible] les lois et les cou[tumes] pour tout d'abord [illegible] taux sur ce que la [illegible] une lutte entre d[illegible] mées, mais ce n'est [illegible] leurs sujets. L'[illegible]

[illegible]

C. H. Zimmerm[ann] [illegible] plus haut p[illegible] je voudrai et les d[illegible]